

AUTORISATION PERMANENTE DE PRELEVEMENT SUR PENSION

1	à remplir par l'adhérent
Mr/ Mme (1) _____ Section de : _____	
N° SNCF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Autorise la F.G.R.C.F. à prélever, à l'échéance du 1 ^{er} janvier de chaque année, le montant de la cotisation annuelle sur sa pension à compter de l'année 20.. individuelle <input type="checkbox"/> (2) couple <input type="checkbox"/>	
Cette autorisation peut être supprimée sur simple demande du titulaire de la pension adressée à la FGRCF avant le 1 ^{er} octobre de chaque année.	
A _____ le _____ 20.. signature : _____	

2	à remplir par la section
N° de l'adhérent : _____ N° de section <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Transmis à la FGRCF le _____ signature : _____	

PARTIES 1 et 2 à transmettre à la FGRCF

3	à conserver par la section
Mr/ Mme (1) _____ N° SNCF <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
a demandé le prélèvement de la cotisation FGRCF sur la pension à partir de l'année 20.. individuelle <input type="checkbox"/> couple <input type="checkbox"/> (2)	
Demande transmise à la FGRCF le _____	

4	à remettre à l'adhérent
Mr/ Mme (1) _____ section de : _____	
N° SNCF : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
a demandé le : _____ le prélèvement de la cotisation FGRCF sur la pension à l'échéance du 1 ^{er} janvier à partir de l'année 20..	
A _____	ce béquet encarté dans la carte d'adhérent, peut tenir compte de vignette.
le _____	toute communication concernant le prélèvement est à adresser exclusivement à la FGRCF (service du fichier)
signature : _____	

(1) rayer la mention inutile.
(2) cocher la case correspondante.